



Presque tous les Etats membres de l'UE ont voté des lois limitant le tabac

Rubrique : actualités - Date : mercredi 17 novembre 2004

L'AFP indique que presque tous les Etats membres de l'UE ont voté des lois visant à limiter le tabagisme dans les lieux ouverts au public, conformément à une résolution européenne de 1989. Précisant que des espaces réservés aux fumeurs sont prévus dans la plupart des pays, l'agence souligne que c'est le cas de la France avec la loi Evin « peu ou pas respectée » et de l'Autriche où l'expérience montre que l'on fume tout de même dans les aéroports, les gares, les administrations voire les hôpitaux. L'agence qui note qu'en Allemagne c'est aux responsables des restaurants ou des sociétés de transport que revient la décision d'interdire de fumer, signale qu'en revanche le tabac est interdit par la loi dans les entreprises qui peuvent toutefois disposer de zones fumeurs. D'après l'AFP, le principe est le même aux Pays Bas où les employeurs peuvent, sans qu'il leur en soit fait obligation, créer une zone fumeur dans l'entreprise, alors qu'au Luxembourg et au Danemark les entreprises décident de leur propre politique en la matière. Annonçant qu'au Portugal, où existe un vide législatif, une interdiction doit être prochainement votée, l'agence rapporte qu'en Espagne le gouvernement vient de présenter un avant projet de loi qui doit interdire de fumer sur le lieu de travail ainsi que dans les établissements hôteliers de plus de 100 m², avec possibilité toutefois d'aménager des zones fumeurs. Il sera également dans ce pays interdit de fumer dans les lieux publics couverts et les transports en commun. En ce qui concerne la vente de tabac, l'avant projet de loi espagnol l'interdit aux moins de 18 ans, et elle sera interdite aux moins de 16 ans le 1er décembre prochain en Belgique. Zoom aussi sur les nouveaux pays de l'UE et notamment la Hongrie où la vente est interdite aux mineurs, de même qu'il est interdit de fumer sur les lieux de travail, sauf s'il existe une zone fumeur, et que toute publicité pour le tabac est interdite. En Pologne la loi interdit de fumer dans les établissements publics, restaurants, cafés, hôtels sauf dans les zones fumeurs.